

Coordonnées personnelles du Demandeur¹ à la Certification (à compléter obligatoirement)

Madame Monsieur
Nom (en majuscule) : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone fixe : Portable :
Né(e) le :
Email :

Situation de handicap* : OUI NON

** Si le Demandeur est en situation de handicap et qu'il juge nécessaire d'un aménagement du passage des examens, il devra cocher la case prévue à cet effet et prendre contact avec CertifNovation.*

Coordonnées professionnelles et / ou de l'Employeur du Demandeur à la Certification

Les coordonnées professionnelles sont diffusées au public. En cas d'absence de données, celles personnelles seront utilisées.

Raison sociale (dénomination en majuscule) :
N° Siret :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :

Représenté par :

Madame Monsieur
Nom (en majuscule) : Prénom :
Fonction :
Téléphone fixe : Portable :
Email :

¹ Demandeur : personne qui soumet une candidature en vue de son admission à un processus de certification. (Définition posée par la norme NF EN ISO/IEC 17024 de Septembre 2012)

Entité à facturer si différente de l'Employeur

Entité (dénomination en majuscule) :

N° Siret :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Représenté par :

Madame

Monsieur

Nom (en majuscule) : Prénom :

Fonction :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

Coordonnées - Site du Ministère et de l'ADEME (à compléter obligatoirement)

Cette adresse Email sera communiquée à l'Annuaire des diagnostiqueurs (Site du Ministère). Elle doit être identique à celle que vous souhaitez utiliser lors de la création de votre compte de l'ADEME.

Email :

Coordonnées

En cas d'absence de coordonnées valables, CertifNovation sera dans l'impossibilité d'assurer le suivi des Certifications.

Rappel :

Toute modification personnelle, professionnelle et entité à facturer : changement d'adresse, d'Email, de numéro de téléphone, changement d'employeur, démission, arrêt activité... doit être indiquée à CertifNovation.

**Les Prérequis et les Obligations de Formation sont téléchargeables sur notre site internet :
www.certifnovation.pro**

Domaines		Examen Théorique		Examen Pratique	
		Distanciel	Date	Distanciel	Date
Amiante	sans mention	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	avec mention (*)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Amiante sans et avec mention (*)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Electricité		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Gaz		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Plomb sans mention		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Termites	Métropole	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Départements Outre-Mer	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

(*) **Prérequis nécessaires (Cf. Processus de Certification)**








Domaines		Examen Théorique			Examen Pratique	
		Présentiel	Lieu d'examen	Date	Présentiel	Date
Diagnostic de Performance Energétique (DPE) (*)	sans mention	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	avec mention	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
DPE sans et avec mention (*)		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

(*) **Prérequis nécessaires (Cf. Processus de Certification)**

Le cycle de Certification est valable 7 ans pour le DPE.

Dans le cadre des examens en distanciel, un matériel informatique est nécessaire (Cf. Processus de Certification téléchargeable sur notre site internet : www.certifnovation.pro).

Tarifs hors Pack formation : Applicable à compter du 15/08/2025 ²

PRESTATIONS INCLUSES	
<p> Gestion de dossier</p>	<p> Levée de suspension *(1 fois par cycle)</p>
<p> 3 sessions d'examens théoriques Hors DPE et Audit Energétique</p>	<p> Mise à jour et duplicata du certificat</p>
<p> DPE Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session d'examen n°1 : 2 passages • Session d'examen n°2 : 2 passages • Session d'examen n°3 : 2 passages 	<p> Mise à jour des coordonnées</p>
<p> Audit Energétique Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session d'examen n°1 : 3 passages • Session d'examen n°2 : 3 passages • Session d'examen n°3 : 3 passages 	<p> Transfert entrant (prise en charge des frais des transferts à hauteur maximale de 100.00 € HT/domaine sur présentation de justificatif)</p>
<p> Pratique - 2 passages d'examens</p>	<p> Traitement des appels de décisions et des plaintes *(1 fois par cycle)</p>

Pack formation

« Pack formation : Certification initiale réalisée en partenariat avec votre organisme de formation. »

Le pack formation comprend pour chaque candidat et par domaine :

- **2 sessions d'examens théoriques**
- **2 sessions d'examens pratiques.**

² Les tarifs augmentent une fois par an selon l'indice SYNTEC conformément à l'article L112-2 du Code Monétaire et Financier et peuvent indépendamment de cette clause faire l'objet d'une hausse exceptionnelle en raison des exigences posées par le Ministère de la Construction et de l'Habitation ou du COFRAC.

CERTIFICATION	Montant HT ⁽¹⁾ / Domaine ⁽²⁾
Certification Initiale - Hors DPE Examen Théorique + Pratique	300.00 €
Certification Initiale DPE ou AUDIT ENERGETIQUE Examen Théorique + Pratique	350.00 €
Renouvellement de certification- Hors DPE Examen documentaire + Pratique	350.00 €
Renouvellement de certification DPE Examen documentaire	250.00 €

SURVEILLANCES	Montant HT ⁽¹⁾ / Domaine ⁽²⁾
Certification Initiale Surveillance Documentaire Initiale - Hors DPE Initiée pendant la 1 ^{ère} année du Certificat	195.00 €
Certification Initiale ou Renouvellement Surveillance Documentaire Primordiale - Hors DPE Initiée entre la 2 ^{ème} et la 6 ^{ème} année de la Certification	195.00 €

CONTRÔLE DOCUMENTAIRE - DPE ou AUDIT ENERGETIQUE	Montant HT ⁽¹⁾
Certification Initiale ou Renouvellement Contrôle Documentaire - 2 ^{ème} année - 4 ^{ème} année - 6 ^{ème} année	220.00 € / année

CONTRÔLE SUR OUVRAGE	Montant HT ⁽¹⁾ / Domaine ⁽²⁾
Certification Initiale ou Renouvellement Contrôle Sur Ouvrage - Hors DPE Domaine supplémentaire le même jour dans un même bien ⁽³⁾	980.00 € 180.00 €
Certification Initiale ou Renouvellement DPE ou Audit Energétique Contrôle Sur Ouvrage en cours de diagnostic - 1 ^{ère} année Contrôle Sur Ouvrage après diagnostic - 3 ^{ème} année - 5 ^{ème} année ⁽⁴⁾	980.00 € / année
DPE et Audit Energétique Contrôle Sur Ouvrage DPE et Audit Energétique le même jour dans un même bien ou dans un rayon de 10 km	980.00 € / année + 180.00 €

- (1) Les prix indiqués s'entendent hors taxe (TVA 20 %)
- (2) Domaines concernés : Amiante - DPE - Audit Energétique - Electricité - Gaz - Plomb sans mention - Termites Métropoles - Termites Départements Outre-Mer
 Tarif unique pour les domaines sans et avec mention
- (3) Si bien différent dans un rayon < 50 km du bien initial coût supplémentaire de 250.00 € HT
 Si bien différent dans un rayon > 50 km du bien initial coût supplémentaire de 500.00 € HT
- (4) En cas de certification DPE avec mention, le CSO 3^{ème} année ou le CSO 5^{ème} année n'est pas requis

PRESTATIONS SPECIFIQUES ⁽¹⁾

• Extension vers domaines mention	• 260.00 €
• Extension vers Audit Energétique	• 300.00 €
• Transfert Sortant	• 90.00 € par domaine
• Rattrapage théorique par domaine ⁽³⁾ Hors DPE et Audit Energétique (Au-delà de 3 sessions d'examens)	• 50.00 €
• Rattrapage théorique DPE ⁽³⁾ (Au-delà de 3 sessions d'examens)	• 100.00 €
• Rattrapage théorique Audit Energétique ⁽³⁾ (Au-delà de 3 sessions d'examens)	• 100.00 €
• Rattrapage pratique par domaine (2 sessions d'examens pratique)	• 150.00 € par domaine • 190.00 € Audit Energétique
• Contrôle sur Ouvrage supplémentaire	• 1 200.00 €
• Contrôle Documentaire supplémentaire	• 260.00 €
• Cas test	• 250.00 €
• Frais d'annulation ⁽²⁾	• 50 % de la prestation

- (1) Les prix indiqués s'entendent hors taxe (TVA 20 %)
- (2) A moins de 7 jours de la prestation
- (3) Sauf Pack Formation - 2 sessions d'examen théorique

TRANSFERT ENTRANT

Les frais liés à votre demande de Transfert Entrant auprès de notre Organisme Certificateur sont :

 **GRATUITS**

Transfert Entrant : prise en charge des frais de Transfert à hauteur maximale de 100.00 € HT sur présentation de justificatif / domaine.

Dans le cas où une surveillance réglementaire doit être réalisée au cours du cycle, celle-ci sera facturée au tarif en vigueur prédéfini dans votre contrat.

Modalités et Conditions de paiement de la Certification Diagnostiqueur Immobilier :

- Comptant**
Une remise de 10 % sera appliquée sur le tarif (hors prestations spécifiques)
Le paiement de la totalité du coût de la Certification sur 7 ans doit s'effectuer à l'inscription
- A la prestation** (hors prestations spécifiques)
Paiement avant chaque prestation

CertifNovation

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom (en majuscule) :

Prénom (en majuscule) :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être titulaire d'une Certification auprès d'un autre organisme pour le(s) domaine(s) technique(s) dont je demande la Certification,
- Avoir pris connaissance des règles liées au Processus de Certification et respecter les exigences de CertifNovation en matière de Certification,
- Ne pas prendre part à des pratiques frauduleuses lors des évaluations,
- Respecter la confidentialité des documents et informations lors du passage des examens de Certification,
- M'engage à ne pas divulguer et à ne pas faire de copie de toutes documentations et/ou informations fournies par CertifNovation,
- Accepter que mon nom ainsi que mes coordonnées personnelles ou professionnelles figurent dans la liste des personnes certifiées tenue à la disposition du public par CertifNovation,
- Ne pas utiliser ma Certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de CertifNovation,
- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente,
- Transmettre tous les documents demandés et nécessaires à la Certification et à son maintien,
- M'engage à notifier à CertifNovation, sans délai, tous les éléments qui peuvent affecter ma capacité à continuer à satisfaire aux exigences de ma Certification,
- M'engage à respecter la Charte Graphique de CertifNovation - Utilisation Marque et Logo.

Fait à

Le

Signature du Candidat demandeur à la Certification

Certification Initiale	
Formations Obligatoires	
Domaines : Amiante sans mention - Electricité - Gaz - Plomb sans mention - Termites Métropole - Termites Départements Outre-Mer	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de l'attestation de succès de suivi de formation de 3 jours par domaine sans mention délivrée par un Organisme de Formation Certifié 	
Domaine : Amiante sans et avec mention	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de l'attestation de succès de suivi de formation de 5 jours délivrée par un Organisme de Formation Certifié 	
Domaine : DPE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de l'attestation de succès de suivi de formation de 56 heures au minimum sans mention délivrée par un Organisme de Formation Certifié pour le DPE sans mention 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de l'attestation de succès de suivi de formation de 77 heures au minimum sans et avec mention délivrée par un Organisme de Formation Certifié pour DPE sans et avec mention 	



Preuves de Prérequis	Documents à transmettre
Domaine : Amiante avec mention	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de 3 ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment, ▪ Soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation employeur OU • Certificat de travail OU • Bulletin de salaire et/ou Fiche de Poste
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de 2 ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent (minima titre de Niveau 5). 	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du Diplôme OU • Copie du Parchemin

Preuves de Prérequis	Documents à transmettre
Domaine : DPE sans et avec mention	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de 3 ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment, ▪ Soit un diplôme sanctionnant une formation de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de 2 ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée par une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, une Certification professionnelle de Niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique des bâtiments enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles suivant les dispositions de l'art. L6115-5 du code du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation employeur ou • Certificat de travail ou • Bulletin de salaire et/ou Fiche de Poste • Copie du Diplôme ou • Copie du Parchemin et expérience professionnelle 3 ans



Certification Initiale

- Dossier de Candidature complété, daté et signé
- Déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée
- Conditions Générales de Vente
- ❖ Copie de la carte nationale d'identité recto-verso
❖ Ou
- ❖ Copie du passeport
❖ Ou à défaut
- ❖ Copie du permis de conduire
- CV du Demandeur, le cas échéant
- Attestations de formation
- Prérequis techniques (pour le DPE ou Amiante avec mention)

Chaque partie reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus, des conditions contractuelles, du Processus de Certification disponible sur notre site internet : www.certifnovation.pro et s'engage à les respecter.

Votre dossier de candidature doit nous être retourné, complété et signé au maximum 14 jours avant la date prévue des examens. A défaut, ceux-ci seront reportés.

Fait à.....

Le.....

Signature du Demandeur

Vaut acceptation des CGV en vigueur

Signature de l'Employeur et cachet de l'Entreprise

Vaut acceptation des CGV en vigueur

**Signature du Représentant de l'Entité à facturer et
cachet de l'Entreprise**

Vaut acceptation des CGV en vigueur

Conditions Générales de Vente

1 - Définitions.....	13
2 - Généralités	13
3 - Champ d'Application	13
4 - Obligations de CertifNovation	14
5 - Obligations du Client.....	14
6 - Contractualisation	15
7 - Tarifs	15
8 - Conditions et Modalités de Règlement.....	16
9 - Validité de le Certification	17
10 - Suspension et Retrait du Certificat.....	17
11 - Transfert d'une Certification	17
11.1 - Transfert Entrant.....	17
11.2 - Transfert Sortant	18
12 - Propriété Intellectuelle.....	18
13 - Responsabilités - Garanties.....	18
14 - Force Majeure	18
15 - Confidentialité	19
16 - Acceptation du Client des CGV.....	19
17 - Résiliation	19
18 - Droit Applicable et Compétence Juridictionnelle.....	19

1 - Définitions

Demandeur : Personne qui postule à la Certification de Personnes Diagnostiqueur Immobilier

Candidat demandeur : qui satisfait à des prérequis spécifiés et est admis au processus de certification.

Certifié : Personne titulaire d'un Certificat de Compétence Diagnostiqueur Immobilier

CGV : Conditions Générales de Vente

Client : Tant la Personne ou l'Entreprise qui achète des Prestations à CertifNovation que le Candidat ou le Certifié

Contrat : Demande formelle entre le Client et CertifNovation pour acheter des Prestations

Force Majeure : Evènements imprévisibles ou inévitables aux obligations contractuelles

Juridiction Compétente : Tribunal ou autorité judiciaire chargé de résoudre les litiges en cas de différend

Litige : Désaccord entre CertifNovation et le Client

Prestations : Ensemble de ce qui doit être fourni ou accompli en vertu d'une obligation légale ou contractuelle.

Prix : Montant à payer pour les Prestations de CertifNovation

Résiliation : Conditions dans lesquelles le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties

Surveillances : Toutes les surveillances obligatoires au cours du cycle de Certification

Taxes : Taxes applicables sur les Prestations de CertifNovation telles que la TVA

2 - Généralités

Les Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les Prestations de CertifNovation définies dans le Dispositif Particulier et Processus de Certification et régissent les relations entre CertifNovation et ses Clients.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les Prestations réalisées par CertifNovation auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses Conditions Générales d'Achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tous les Clients qui souscrivent un Contrat auprès de CertifNovation. Elles sont aussi accessibles sur le site web <https://www.certifnovation.pro>

Des dispositions particulières au Contrat peuvent être mentionnées dans le Contrat de Certification transmis au Client.

Ces Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à la date de la signature du Contrat transmis et/ou émis par CertifNovation.

3 - Champ d'Application

Ces Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CertifNovation fournit aux Clients les services suivants : Certification, Maintien et Renouvellement de Compétences Diagnostiqueurs Immobiliers dans les domaines de : l'**A**miante, l'**A**udit **E**nergétique, **D**PE, l'**E**lectricité, le **G**az, le **P**lomb et les **T**ermites pour une durée d'un cycle de 7 ans.

Tout Contrat implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente de CertifNovation. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de CertifNovation sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

CertifNovation est en droit d'apporter toutes modifications aux Conditions Générales de Vente qui lui paraîtront utiles.

4 - Obligations de CertifNovation

CertifNovation est un Organisme de Certification indépendant tierce partie. CertifNovation fournit une décision et un Certificat. CertifNovation réalise des examens, des surveillances, des Contrôles sur site.

CertifNovation s'engage à :

- Respecter les principes d'Impartialité, d'Objectivité et d'Intégrité dans toutes ses activités de Certification,
- Missionner des Examineurs, des Surveillants qualifiés et compétents,
- Evaluer les compétences et les connaissances du Candidat de manière juste et équitable,
- Respecter la confidentialité des informations fournies par le Candidat tout au long du processus de Certification,
- Évaluer le Candidat ou le Certifié selon le Dispositif Particulier et Processus de Certification, les normes et arrêtés en vigueur. Cette opération d'évaluation peut être conditionnée à des prérequis dont le Client aura connaissance avant la signature du Contrat,
- Mener les examens et les Surveillances durant la période de validité du Contrat,
- Remettre au Candidat un Certificat prouvant la conformité à un référentiel si les résultats de l'examen sont jugés satisfaisants par CertifNovation,
- Informer le Certifié des périodes auxquelles doivent être planifiées les Surveillances du cycle de Certification dans le cadre des exigences du référentiel,
- Identifier et à gérer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel qui pourrait compromettre notre Impartialité,
- Examiner de manière équitable et impartiale toutes les plaintes et les appels, en prenant les mesures appropriées pour résoudre les problèmes identifiés,
- Aviser ses Certifiés de toute modification qu'il envisage d'apporter à ses exigences en matière de Certification et devra vérifier que chaque Certifié se conforme aux nouvelles exigences.

5 - Obligations du Client

Le Client garantit à CertifNovation l'accès aux documents nécessaires en temps utiles et aux sites physiques pour lui permettre de réaliser sa Prestation.

Le Client s'engage à :

- A répondre aux sollicitations de CertifNovation, à fournir les documents et les éléments nécessaires à l'organisation d'une Prestation,
- Respecter les exigences du Processus de Certification ainsi que les normes et arrêtés en vigueur,
- Respecter les délais et le planning élaboré en accord avec CertifNovation. En cas d'annulation à moins de 7 jours de la Prestation, le Client sera facturé de 50 % du montant de la Prestation prévue,
- Répondre sous un délai de 10 jour ouvré aux écarts constatés lors de la Surveillance à compter de la date d'envoi du rapport de synthèse,
- Répondre sous 10 jours ouvrés aux réclamations le concernant, que CertifNovation pourrait recevoir d'une tierce partie portant sur le périmètre de Certification du Certifié,
- Accepter les Surveillances complémentaires de la part de CertifNovation,
- Alerter sans délai CertifNovation en cas de conflits d'intérêt entre son Entreprise, le Surveillant ou l'Examineur proposé pour réaliser une Prestation,
- Accepter la présence d'un observateur lors d'une Prestation notamment d'un représentant de l'accréditeur de CertifNovation ou dans le cadre d'une supervision d'un Examineur ou un Surveillant,
- Accepter que CertifNovation intègre le nom de l'entreprise cliente et ses coordonnées dans l'annuaire des Certifiés, dans ses bases de données internes et sur le site du Ministère,
- Informer sans délai CertifNovation de tous faits importants qui peuvent entraîner une conséquence sur le périmètre de Certification du Certifié,
- Tenir à disposition de CertifNovation les plaintes et/ou réclamations reçues ainsi que les actions mises en place pour y répondre,
- Respecter les règles d'usage de la marque, du logo et du Certificat de CertifNovation telles que définies dans la Charte Graphique - Utilisation Marque et Logo et le Processus de Certification,
- À ne pas utiliser la marque COFRAC et à ne pas faire référence à l'accréditation de CertifNovation,
- À ne pas récuser les Surveillants et/ou les Examineurs proposés par CertifNovation sauf dans le cas de conflits d'intérêt avérés,

- A ne publier aucun détail concernant la manière dont CertifNovation accomplit, conduit ou effectue ses Prestations,
- Garantir l'exhaustivité, l'exactitude de toutes les informations, documents, supports fournis à CertifNovation,
- Réaliser personnellement les diagnostics pour lesquels il est certifié et à signer lui-même les rapports établis,
- Ne pas utiliser sa Certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de CertifNovation et ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse et frauduleuse.

6 - Contractualisation

La contractualisation entre le Client et CertifNovation se fait par la complétude du Dossier de Candidature qui doit être retourné dûment signé, paraphé et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse mail suivante : contact@certifnovation.pro ou par voie postale à :

CERTIFNOVATION
Péricentre III
26 avenue de Thiès
14000 CAEN

Ces dispositions s'appliquent également pour le renouvellement de la Certification.

A réception de l'ensemble des éléments, CertifNovation transmet par mail un avis de réception.

CertifNovation adresse au Candidat par mail une convocation aux examens.

Les données enregistrées dans le système informatique de CertifNovation constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les éventuelles modifications de Contrat demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de CertifNovation, que si elles sont notifiées par écrit, un mois minimum avant la date présumée de la Prestation. Toute modification ou Prestation complémentaire génère un avenant au Contrat initial qui sera émis par CertifNovation et adressé au Client. Les modifications ne pourront être prise en compte par CertifNovation qu'après acceptation de l'avenant par le Client.

Le délai de planification de(s) Prestation(s) ne constitue pas un délai de rigueur. CertifNovation ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Prestations et ce sous un délai n'excédant pas 3 mois. En cas de retard supérieur à 3 mois le Client pourra demander la résolution de la vente.

La responsabilité de CertifNovation ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la Prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la Prestation de CertifNovation, celle-ci sera alors réputée conforme au Contrat.

Le Client dispose d'un délai de 10 jour ouvré à compter de la réalisation de la Prestation pour émettre, par écrit, une réclamation, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de CertifNovation. L'ensemble des documents est à adresser par voie postale en LRAR à :

CERTIFNOVATION
Péricentre III
26 avenue de Thiès
14000 CAEN

7 - Tarifs

Les tarifs applicables aux prestations de certification (examen initial, surveillance, renouvellement de certification, contrôles sur ouvrage, surveillance documentaire, frais annexes) sont établis en considération des conditions économiques, réglementaires et normatives en vigueur à la date de conclusion du présent contrat.

Ils s'entendent en **euros hors taxes (HT)**. La **TVA au taux en vigueur** est applicable. Les tarifs sont valables en **France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer**.

Les tarifs sont **révisables annuellement** en fonction de l'évolution de l'indice suivant : **Indice SYNTEC**, choisi en raison de sa corrélation directe avec les coûts de réalisation des prestations de certification.

La révision tarifaire est effectuée selon la formule suivante :

$$T_n = T_0 \times (I_n / I_0)$$

- **T₀** : tarif initial hors taxes
- **I₀** : valeur de l'indice de référence (dernier indice publié à la date de signature du contrat)
- **I_n** : valeur du dernier indice publié à la date de révision

En cas de publication tardive de l'indice, la révision est appliquée rétroactivement.

Toute Prestation complémentaire sera effectuée avec l'accord du Client par la signature d'un Avenant au Contrat et facturée selon les tarifs en vigueur.

En cas d'annulation à moins de 7 jours de la Prestation, le Client sera facturé de 50 % du montant de la Prestation prévue. La facture émise par CertifNovation devra être acquittée avant toute autre planification de Prestation.

Si le Certifié demande le Transfert de sa Certification vers CertifNovation, CertifNovation prend en charge les frais de Transferts de l'Organisme Certificateur d'origine à hauteur maximale de 100.00 € HT sur présentation de justificatif par domaine. Un bon d'achat sera émis et transmis au Certifié.

Si le Certifié demande le Transfert de sa Certification vers un autre Organisme de Certification (Transfert Sortant), CertifNovation lui facturera 90.00 € HT par domaine objet du Transfert Sortant. La facture émise devra être acquittée afin que le Transfert puisse être réalisé.

Si le Client décide unilatéralement de résilier le Contrat avant la fin du terme du cycle de Certification, il lui sera facturé les 50% du montant du contrat non facturés au jour de la résiliation hormis les arrêts d'activité.

CertifNovation se réserve le droit de revoir les tarifs du Contrat signé du Client dans le cas d'un changement de réglementation ou de normes applicables à l'objet du Contrat.

Les devis, les propositions commerciales, les propositions contractuelles sont valables un mois à partir de la date indiquée sur le document sauf mentions particulières.

Les tarifs pratiqués par CertifNovation sont disponibles sur notre site internet : www.certifnovation.pro ou par demande par mail à : contact@certifnovation.pro

Une facture est établie comme défini au § 8 des Conditions et Modalités de Règlement.

Le non-respect des exigences contractuelles peut entraîner une suspension ou un retrait.

8 - Conditions et Modalités de Règlement

Différentes modalités de règlement sont proposées par CertifNovation à ses Clients (hors prestations spécifiques) :

- **Comptant :**
Une remise de 10 % sera appliquée sur le tarif.
Le paiement de la totalité du coût de la Certification sur 7 ans doit s'effectuer à l'inscription.
- **A la Prestation :**
Le paiement doit s'effectuer avant chaque Prestation.

En cas d'annulation, de report de(s) Prestation(s) ou demande de Transfert Sortant, le Client doit s'acquitter de la facture émise par CertifNovation avant toute reprogrammation ou transmission du dossier technique à l'Organisme de Certification objet du Transfert Sortant.

En cas de Transfert Entrant, les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat, ainsi que les conditions et modalités de règlement, s'appliquent.

CertifNovation peut s'autoriser à décaler une Prestation en cas de retard de paiement de celle-ci et sans que ce report lui soit imputable.

Tout retard ou absence de paiement sera sanctionné de pénalités correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Aussi, une indemnité forfaitaire de 40.00 € pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce.

Le Certificat ne peut être délivré par CertifNovation qu'après réception de l'intégralité du paiement de la Prestation (Examens).

9 - Validité de le Certification

CertifNovation délivre au Certifié un Certificat portant sur le périmètre de Certification Diagnostiqueur Immobilier pour une durée de 7 ans. Le Certifié doit respecter les exigences contractuelles de Surveillances, de Contrôles et de formations continues conformément à la réglementation en vigueur.

Le Certificat émis reste entière propriété de CertifNovation.

Le non-respect des exigences contractuelles peut entraîner une suspension ou un retrait.

10 - Suspension et Retrait du Certificat

Suspension : Invalidité temporaire d'un Certificat

Retrait : Annulation d'un Certificat

CertifNovation peut engager une procédure de Suspension ou de Retrait d'un Certificat à n'importe quelle période de validité de celui-ci.

La Suspension ou le Retrait de Certificat ne sont effectifs qu'après une période d'échanges et de discussions avec le Certifié.

Les cas de Suspension et de Retrait sont repris dans le Processus de Certification. La Suspension et le Retrait entraînent automatiquement la mise à jour des listes du Ministère et de la liste publique des Certifiés CertifNovation.

Une période de Suspension ne décale pas les échéances du cycle de Certification.

Les modalités de levées de la Suspension sont définies lors de la notification de la Suspension au Certifié.

Le Certifié faisant l'objet d'une Suspension ou d'un Retrait de Certificat doit retourner l'original de son Certificat à CertifNovation et s'abstenir de toute communication dans le(s) domaine(s) objet de la Suspension ou du Retrait.

11 - Transfert d'une Certification

Tout Certifié peut demander le Transfert de sa Certification pour la durée de validité restant à courir auprès une Organisme de Certification accrédité.

Ce transfert doit intervenir au moins 1 an avant l'échéance du Certificat. L'Organisme de Certification d'origine dispose d'un 1 mois maximum pour fournir le dossier technique du Certifié.

CertifNovation dispose d'1 mois à réception du dossier technique pour transmettre le nouveau Certificat.

11.1 - Transfert Entrant

En cas de Transfert Entrant, le Certifié doit compléter, dater, signer le formulaire de demande de Transfert téléchargeable sur notre site internet : www.certifnovation.pro ou en faire la demande par mail à : contact@certifnovation.pro

CertifNovation rédige le contrat du Certifié et simultanément vérifie tous les éléments liés au Transfert. La finalisation de la demande de Transfert n'aura lieu que si le Certifié retourne à CertifNovation le Contrat (Dossier de Candidature) dûment signé et paraphé.

Le Transfert Entrant se déroule comme défini dans le Processus de Certification de CertifNovation. La tarification est reprise au § 8 de ce présent document.

CertifNovation reprend le cours du cycle de Certification du Certifié et procède aux différentes étapes de Surveillances dans le cas où celles-ci ne sont pas réalisées, et selon le calendrier définit par CertifNovation.

11.2 - Transfert Sortant

Le Certifié doit transmettre par écrit à CertifNovation une demande de Transfert Sortant. CertifNovation envoie le dossier technique au Demandeur.

Le Transfert Sortant se déroule comme défini dans le Processus de Certification de CertifNovation. La tarification est reprise au § 8 de ce présent document.

En cas de Transfert Entrant ou Sortant, CertifNovation met à jour sur notre site internet la liste des Certifiés ainsi que sur la liste du Ministère.

12 - Propriété Intellectuelle

Tous les documents notamment les noms, marques, logos, Certificats délivrés par CertifNovation demeurent, ainsi que le contenu, sa propriété conformément aux exigences des normes en vigueur.

Le Client autorise CertifNovation à conserver à minima sur une durée de cycle de Certification une copie des documents du client, quel qu'en soit le support.

CertifNovation reste propriétaire de tous les supports nécessaires à la réalisation de ses Prestations.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits supports, sans l'autorisation, écrite et préalable de CertifNovation. Le non-respect de cet engagement expose le contrevenant à des poursuites judiciaires de la part de CertifNovation.

13 - Responsabilités - Garanties

CertifNovation s'engage à fournir des Prestations en faisant preuve de diligence et de compétence que l'on est en droit d'attendre de l'Organisme de Certification.

CertifNovation ne saurait être tenu responsable des pertes ou de dommages subis par le Client lors de la réalisation des Prestations et de ses conséquences, sauf en cas de négligence prouvée, volontaire ou de malveillance, de la part de CertifNovation, de ses personnels ou de ses sous-traitants.

Le montant total de la responsabilité de CertifNovation à l'égard du Client en cas d'actions intentées en raison de pertes, dommages, dépenses, réclamations, frais, débours et préjudices de toute nature sera limité, à une somme égale au prix hors TVA de la Prestation en cause payée à CertifNovation.

Le Client exonère CertifNovation de toute responsabilité en cas de demandes d'indemnisation ou d'actions en justice découlant d'une mauvaise utilisation, volontaire ou involontaire, d'une attestation ou d'un certificat fourni par CertifNovation.

Dans les cas permis par la Loi et sous réserve des exigences d'Accréditation de notification et d'agrément, CertifNovation pourra céder le contrat dont elle est titulaire avec les mêmes niveaux d'exigences et de garantie, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

14 - Force Majeure

La partie subissant un cas de Force Majeure devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à tenir des obligations du contrat et devra s'en justifier auprès de celle-ci.

Les cas de Force Majeure suspendront l'exécution du Contrat pour une durée de trois mois. Si le cas de Force Majeure dépasse ce délai, le Contrat entre les parties sera annulé automatiquement, sauf accord contraire des deux parties.

Les cas de Force Majeure reconnus par la Loi et la jurisprudence sont habituellement et notamment : incendie, inondation, cyberattaque, tremblement de terre, catastrophes naturelles, actes de guerre, terrorisme, émeutes, troubles civils, grèves ou conflits sociaux.

CertifNovation informe ses Clients du statut de son accréditation sur demande. En cas de suspension, il doit notifier les Certifiés concernés sous quinze jours. Les certifications restent valides, mais aucun nouveau certificat n'est émis. Si la suspension dure plus de six mois, un transfert des certifications est organisé.

15 - Confidentialité

Chaque partie contractante s'engage à traiter confidentiellement toutes les informations et les documents obtenus dans le cadre de la relation contractuelle et de toutes ses suites et s'interdit de communiquer à quiconque directement ou indirectement tout ou partie des dites informations à l'exception des Organismes d'Accréditation, de l'Administration Fiscale, des Organismes Sociaux et des Autorités Judiciaires.

Afin d'assurer l'Impartialité et la Confidentialité, toutes les personnes impliquées dans le processus de Certification de CertifNovation, qu'elles soient internes ou externes, signent un Engagement de Confidentialité, d'Impartialité et de Non-Conflic d'Intérêt en fonction de l'activité exercée.

16 - Acceptation du Client des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres Conditions Générales d'Achat, qui seront inopposables à CertifNovation, même s'il en a eu connaissance.

17 - Résiliation

Chacune des parties peut résilier le Contrat sous préavis d'un mois par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception en notifiant le ou les manquement(s) en cause.

En cas de résiliation du Contrat pour une raison quelconque, le Client doit régler toutes les factures impayées et les intérêts relatifs aux Prestations réalisées jusqu'au jour de la résiliation.

Au cas où CertifNovation est dans l'impossibilité de réaliser la recevabilité d'un dossier du fait du Client et dans le délai imparti, celui-ci sera considéré comme résilié.

Le client devra cesser toute communication relative à la Certification délivrée.

18 - Droit Applicable et Compétence Juridictionnelle

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les Prestations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation du Contrat ou des Prestations sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Caen (14).